



COVID-19

FOIRE AUX QUESTIONS

→ Concernant les activités

??

Est-il possible d'organiser des activités d'accueil de scoutisme ?

Oui, actuellement nous pouvons organiser des activités dans le cadre des contraintes suivantes :

- Uniquement en journée (pas d'hébergement)
- En intérieur ou en extérieur dans un espace public ou privé
- En respectant les horaires du couvre-feu de votre territoire
- En mettant en oeuvre les gestes barrières et le protocole ACM : notamment le port du masque pour les adultes et enfants de plus de 6 ans en intérieur et en extérieur.
- en veillant à ce que les enfants et adultes des zones "confinées" ne se déplacent pas en zone "non-confinées" et vice-versa.



Il est nécessaire de contacter votre DDCS et votre préfecture pour connaître les éventuelles restrictions locales et départementales.

??

Combien d'enfants pouvons-nous accueillir ?

Qu'en est-il de la question des petits groupes d'enfants ?

La limite du nombre d'enfants accueillis est dépendante de l'espace que vous avez, car le nombre doit permettre de respecter la distanciation sociale de 1 mètre entre les enfants et entre les adultes.

Il n'y a pas d'indications de nombre d'enfants par groupes. Par contre l'organisation des activités et de la vie quotidienne doit permettre au maximum d'éviter les brassages entre les groupes.

??

Comment accueillir les familles en début et fin d'activités ?

Les adultes ne doivent pas entrer dans le lieu de l'ACM, ils doivent être accueillis à l'extérieur. L'accueil doit être échelonné ou fait à plusieurs endroits afin d'éviter un attroupement des familles trop important.

L'accueil doit se faire dans le respect des gestes barrières.

Concernant le covoiturage, il ne peut pas être organisé par la SLA.

??

Faut-il maintenir les activités ?

Les activités extra-scolaire comme le scoutisme, permettent aux enfants de grandir et de s'épanouir. Elles participent à leur développement et à leur sécurité physique, affective et morale. En veillant à respecter les mesures sanitaires, il est donc important de continuer à agir auprès d'eux.

??

Où puis-je trouver des informations ?

Des documents sont sur notre padlet consacré au covid : [cliquer ici](#) (Protocole des ACM, affiches, fiches pratiques...)

En contactant votre préfecture pour connaître les restrictions possibles sur votre département.

Sur la Foire aux questions du ministère : [cliquer ici](#)



Concernant les formations en présentiel

Peut-on organiser des stages BAFA/BAFD ?

L'organisation des stages BAFA et BAFD en internat est possible en suivant un protocole particulier que vous trouverez en [cliquant ici](#).



Peut-on organiser des actions de formation interne ?

Les autres actions de formations, comme les Tremplins, peuvent se dérouler en présentiel en respectant les conditions données en fin de document.



Concernant les temps de vie associative



Est-il possible de faire des réunions en présentiel ?

Les réunions à distance sont à privilégier. Dans les cas nécessaires, les réunions peuvent se dérouler en présentiel avec des groupes de 6 personnes maximum en respectant les gestes barrières, dans un local n'accueillant pas du public mineur pour des activités. Dans ce cas, les réunions et les repas en extérieurs sont à privilégier.



Est-il possible d'avoir une dérogation pour dépasser l'heure du couvre-feu?

Non, aucune attestation ne peut être fournie.

En cas d'urgence, seul le Délégué Général est habilité à en fournir.



Quelle est la position de l'association concernant l'organisation des Tremplins, comités régionaux et congrès?

L'association se positionne pour que les congrès, temps de formation, Tremplins et comités régionaux se tiennent en présentiel lorsque cela est possible et souhaité, dans le respect rigoureux des mesures sanitaires, des gestes barrières, des protocoles et des arrêtés préfectoraux en cours. Si votre choix se porte sur du présentiel nous vous invitons à prévoir l'accès à ces temps-là pour les personnes qui souhaiteraient les vivre à distance.

Nous vous rappelons les consignes à respecter pour l'organisation de ces événements :

- Nombre limité de personnes : 4m² par personnes afin de garantir la possibilité la distance de 1 mètre entre chaque personnes, formateur.trices et organisateur.trices compris (préconisations officielles)
- Sous-groupes de 6 maximum
- Repas individuel amené par chaque personne (pris en extérieur si possible)
- Respect des gestes barrières : port du masque, distanciation sociale, lavages mains, désinfection des surfaces fréquent
- Eviter au maximum le brassage des groupes
- Ne pas se réunir sur un lieu qui accueille un ACM
- Pas d'hébergement possible (si votre événement est sur 2 jours, on vous suggère de faire un premier jour en présentiel et un second en visio)
- Pas de temps à caractère festif

Vous avez d'autres questions?

Vous souhaitez organiser une activité ou une formation, un temps régional ?

Nous sommes là pour vous aider et vous accompagner !

Contactez les salarié.es de votre pôle ressource ou du siège national.